

04 FEB 2020



Inspection Générale des Finances
L'Inspecteur Général des Finances - Chef de Service



N° 45 /PR/IGF/IG-CS/VBM/NN/2020

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(Avec l'expression de mes hommages les plus déferents)
C/° Palais de la Nation
à KINSHASA/GOMBE.
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(Avec l'assurance de ma très haute considération)
C/° Hôtel du Gouvernement
à KINSHASA/GOMBE.
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier, Ministre, Ministre du Budget ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances Chef de Service Adjoint ;
- Madame le Coordonnateur National ai de l'ITIE-RDC.
(TOUS) à KINSHASA/GOMBE.

*frank par dysonties
05/02/2020*

Objet : Accusé de réception
Crédibilisation des déclarations de
l'Etat/Rapport ITIE-RDC 2017

A Son Excellence Madame le Ministre
du Plan
à KINSHASA/GOMBE.

Excellence Madame le Vice-Premier Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre
n° AB/VPM/PLAN/EMT/ITIE/rm/2020 du 08 janvier 2020 dont l'objet repris en marge et je vous
en remercie.



Inspection Générale des Finances, n° 30, Avenue des Forces Armées ex. Haut-Commandement

Tel : +243 99 99 46 337- +243 81 699 90 85 - Email : igfrdcongo@yahoo.fr B.P 3683 Kinshasa/Gombe

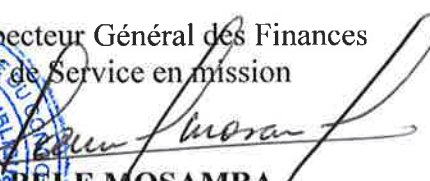
Aussi je voudrais saisir cette opportunité pour informer votre Excellence que la certification des déclarations de l'Etat en vue de se conformer à l'exigence 4.9 de la norme ITIE est réalisée après avoir accompli les travaux préliminaires consistant à :

- La collecte des données relatives aux paiements des industries extractives au titre des impôts et taxes en faveur des 3 Régies Financières que sont la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), la Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales et de Participation (DGRAD) ainsi que des Directions Provinciales du Haut-Katanga et de Lualaba ;
- La vérification des encaissements de ces fonds auprès des Banques Commerciales ainsi que leur nivellement au Compte Général du Trésor à la Banque Centrale du Congo ;
- La vérification par échantillonnage de l'exhaustivité de ces encaissements.

Il va sans dire que les opérations décrites ci-haut nécessitent des délais qui vont largement au-delà de la date du 31.12.2019 prévue pour rendre l'opinion de l'Inspection Générale des Finances sur les déclarations de l'Etat.

Toutefois mon Service reste disposé comme par le passé à remplir cette obligation en tenant compte des exigences telles que décrites ci-dessus.

Veillez agréer, Excellence Madame le Vice-Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Pour l'Inspecteur Général des Finances
Chef de Service en mission

MABELE MOSAMBA
Inspecteur Général des Finances
Chef de Service Adjoint

